

Matière: Histoire - Rubrique: Histoire médiévale

Thème: L'Église et les Juifs dans l'Occident chrétien de 1096 à 1492

Auteur: Pierre Savy - Classe: 5e et 2nde

Titre: Des croisades aux grandes expulsions: un tournant dans l'histoire juive occidentale



**Notes de
L'enseignant**



Observations du rédacteur

Ce cours est prioritairement destiné à une classe de seconde mais peut également servir en classe de cinquième.



Objectifs pédagogiques

Familiariser les élèves avec des univers culturels différents de ceux qu'ils connaissent ou qu'ils sont habitués à étudier.

- **OBJECTIFS COGNITIFS:**

Connaître les grandes étapes de l'histoire du judaïsme médiéval, et le chemin qui mène à la disparition presque complète des Juifs de l'Europe de l'Ouest à l'aube de l'Époque moderne.

Se familiariser avec la période de formation de l'antisémitisme chrétien, qui prend alors des traits qui, pour partie, ont certes perduré au-delà du Moyen Âge, mais qui est aussi très différent de celui de l'époque contemporaine.

Poser les bases historiques de la relation judéo-chrétienne, question qui est toujours d'actualité.



Pré-requis de l'élève

L'élève doit connaître dans ses grandes lignes la situation des Juifs en Occident au début de la période.



Pré-requis de l'enseignant

L'enseignant doit connaître la situation des Juifs en Occident au début de la période (1096). Il faut aussi connaître les composantes politiques de l'Occident chrétien (Angleterre, France, Empire, États d'Italie, etc.).



Difficultés envisagées

La longue durée envisagée et la diversité des situations retenues sont des difficultés certaines.

Sur le plan scientifique, la dureté des temps envisagés ne doit pas mener l'enseignant à un propos schématique: les XII^e-XV^e siècle sont aussi ceux d'une activité intellectuelle remarquable chez les Juifs d'Occident et chez les chrétiens (XIII^e siècle), ceux où achèvent de se former et où s'épanouissent les courants spirituels de la spiritualité achénaze, etc. On voit que, comme toujours, les choses sont complexes et que toute généralisation est, sinon fausse, du moins discutable.



Bibliographie

- Blumenkranz B., Les auteurs chrétiens latins du Moyen Âge sur les juifs et le judaïsme, Paris, 2007.
- Dahan G., Les intellectuels chrétiens et les juifs au Moyen Âge, Paris, 1990.
- Dahan G. dir., L'expulsion des Juifs de France: 1394, Paris, 2004.
- Dahan G. dir., *Le Brûlement du Talmud à Paris (1242-1244)*, Paris, Le Cerf, "Gallia-Judaïca", 1999.
- logna-Prat D., Ordonner et exclure. Cluny et la société chrétienne face à l'hérésie, au judaïsme et à l'islam 1000-1150, Paris, 1998.
- Katz J., Exclusion et tolérance. Chrétiens et Juifs du Moyen Âge à l'ère moderne (1961), traduction française Paris, 1987.
- Schwarzfuchs S., Les Juifs au temps des croisades en Occident et en Terre Sainte, Paris, 2005.



Expressions clés

Bernard de Clairvaux: 1090-1153. Moine cistercien, abbé de l'abbaye cistercienne de Clairvaux, en Champagne, auteur d'une importante œuvre théologique. Il est célèbre pour avoir prêché la deuxième croisade et pour avoir plaidé pour un traitement humain des Juifs par les chrétiens.

Bulle: document portant la "bulle" (le sceau) du pape, d'où son nom, et exposant une action juridique concernant l'ensemble des fidèles ou de l'Église; on nomme les bulles en citant les premiers mots (en latin) du texte

Concile: dans l'Église chrétienne, assemblée délibérant de questions religieuses diverses (dogme, morale, discipline), formée d'évêques, parfois convoquée par les souverains. Leurs décisions sont appelées les "canons".

Croisades: on distingue traditionnellement huit croisades, mais les croisades furent en fait un mouvement quasi permanent de pèlerinages armés prenant l'apparence d'expéditions militaires vers la Terre sainte, depuis la première croisade (qui, prêchée en 1095, débouche sur la prise de Jérusalem en 1099) jusqu'au XIII^e siècle (chute de Saint-Jean d'Acre en 1291, fin des États croisés).

Domaine royal: on désigne ainsi l'ensemble des terres et des droits dont le roi est le titulaire et où il exerce sa juridiction directement, par opposition à la partie du royaume qui est confiée en fief. Le domaine est longtemps très minoritaire au sein du territoire du royaume de France.

Empire: nom donné à la partie germanique de l'ancien Empire carolingien, où les Ottoniens (en 962) et leurs successeurs ont restauré l'Empire et poursuivent, à plus modeste échelle, le projet impérial. À partir du XVI^e siècle on le désigne couramment comme "saint Empire romain germanique", une appellation encore anachronique pour le Moyen Âge.

Ghetto: nom donné à un quartier habité de Juifs et où les Juifs doivent habiter. L'obligation de résidence distingue le ghetto des quartiers ou villages à forte population juive (*juderias* espagnoles et *calls* catalans, juiveries de France ou d'ailleurs, *stetl* du monde achkénaze depuis l'époque moderne, etc.).

Marcionisme: de Marcion, hérétique du II^e siècle qui voulait amputer les Écritures de l'Ancien testament; par extension, tentation chrétienne anti-judaïque, rejet de la "racine juive".

Mendiants, frères mendiants: ordres religieux chrétiens apparus au début du XIII^e siècle dans l'exigence de la pauvreté (ils vivent de mendicité, d'où leur nom), pour lutter contre les progrès de l'hérésie et pour répondre aux inquiétudes des villes. Les principaux sont les dominicains (ou prêcheurs, ou jacobins), de l'ordre fondé contre les cathares par Dominique de Guzman (mort le 6 août 1221) et les franciscains (ou mineurs, ou cordeliers), de l'ordre fondé par François d'Assise (mort le 3 octobre 1226); signalons aussi les augustins, les carmes ou les clarisses.

Moyen Âge: ces mille ans d'histoire, de 476 (chute de l'Empire romain d'Occident) à la fin du XV^e siècle (1492, "découverte" de l'Amérique), sont classiquement présentés comme composés de trois parties successives: le "haut Moyen Âge" soit la période comprise entre 476 (chute de l'Empire romain d'Occident) et l'an 1000; le Moyen Âge central (XI^e-XIII^e siècles); et le bas Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècles).

Passion (du mot latin signifiant "souffrance"), parfois **Passion du Christ:** les chrétiens désignent ainsi l'ensemble des souffrances endurées par Jésus (qu'ils appellent "le Christ"), jusqu'à sa mort sur la croix. La Passion est racontée en particulier par les Évangiles, livres appartenant au Nouveau Testament (la Bible chrétienne).

Spire: cette ville d'Allemagne ("Speyer" en allemand) accueille au Moyen Âge une communauté juive florissante. Spire, Worms et Mayence forment une sorte de communauté juive de villes appelée "*Choum*" (acronyme formé avec les trois premières lettres des noms des villes en hébreu: *Ch-* pour "Spire", *Ou,* le *vav* de "Worms", et *M* pour "Mayence"). Par une fort célèbre charte datant de 1084, l'archevêque Rüdiger de Spire encouragea l'installation de Juifs dans sa ville.

Terre sainte: nom donné par les chrétiens à la région où est né et a vécu Jésus. Elle se trouve largement dans la terre d'Israël (*Erets Israël*).

Vétérotestamentaire: relatif à ce que les chrétiens nomment "l'Ancien Testament", c'est-à-dire en gros la Bible juive.



Repères chronologiques

1084: l'archevêque de Spire, Rüdiger, rédige une célèbre charte pour encourager l'installation de Juifs dans sa ville.

1095: à Clermont, le pape Urbain II appelle la chrétienté à partir en croisade pour libérer les lieux saints.

1096: début de la première croisade. Violences contre les communautés juives de France et de Rhénanie.

1099: prise de Jérusalem par les croisés.

1119-1124: pontificat de Calixte II; bulle *Sicut Judeis*.

1144: accusation de meurtre rituel à Norwich.

1147-1149: deuxième croisade.

1182: expulsion des Juifs du domaine du roi de France.

1188: troisième croisade.

1215: quatrième concile de Latran.

1226-1270: règne de Louis IX, dit "saint Louis" après sa canonisation en 1297.

1240: dispute de Paris.

1242, 1244: "brûlement" du Talmud à Paris.

1247: bulle du pape Innocent IV pour disculper les Juifs des accusations de meurtre rituel.

1263: dispute de Barcelone.

1269: les Juifs du royaume de France sont astreints au port d'un signe distinctif.

1285-1314: règne de Philippe IV le Bel.

1290: expulsion des Juifs d'Angleterre.

1291: chute de Saint-Jean d'Acre (Acre, ou *Akko*, en Israël) et fin des États croisés.

1306: expulsion des Juifs de France.

1391: massacres de Juifs en Espagne.

1394: dernière expulsion des Juifs de France.

1413-1415: dispute de Tortosa.

1475: affaire du petit Simon de Trente.

1492: expulsion des Juifs d'Espagne.

1496-1497: expulsion des Juifs du Portugal.

1516: édification du premier ghetto de l'histoire, à Venise.



Déroulement précis du cours

Nul doute qu'il y a lieu de rejeter la "conception larmoyante" de l'histoire juive jadis dénoncée par le grand historien américain Salo Baron; mais, tout de même, quelle période difficile de l'histoire juive que ces quatre derniers siècles du Moyen Âge! Tout n'y est pas sombre, certes, et l'on doit se méfier d'une lecture "téléologique" (c'est-à-dire d'une interprétation *a posteriori*, proposant une lecture "forcée" de la période considérée), qui considérerait ces siècles comme "préfigurant" le ghetto et l'expulsion définitive des Juifs. Reste que, par comparaison avec le haut Moyen Âge, ce qu'il est convenu d'appeler le Moyen Âge central et le bas Moyen Âge fait figure de période de difficultés accrues pour les Juifs d'Occident...

Le thème que l'on privilégie ici est celui du rapport entre les Juifs et l'Église. Le "cadre" de la période précédente demeure (la présence juive est tolérée, le peuple juif est pensé comme "peuple témoin", etc.), mais on bascule graduellement dans un antijudaïsme toujours plus vif et ce, dès le début de notre période: la date de 1096 correspond à la première croisade, qui occasionne de terribles violences contre les Juifs d'Occident.

1. LES CROISADES, UN TOURNANT DANS L'HISTOIRE JUIVE OCCIDENTALE

En 1095, à Clermont, le pape appelle la chevalerie d'Occident à partir en Terre sainte pour libérer les chrétiens d'Orient persécutés par les musulmans et pour faciliter l'accès et le culte rendu au tombeau de Jésus, le "Saint-Sépulcre", à Jérusalem, récemment passée sous la domination turque." Il importe, dit le pontife dans les mots du chroniqueur latin Foucher de Chartres, que sans tarder vous vous portiez au secours de vos frères qui habitent les pays d'Orient et qui déjà bien souvent ont réclamé votre aide." Ce pèlerinage armé, que l'on n'appelle pas encore "croisade", est une idée nouvelle. L'appel du pape rencontre un grand succès et, en quelques mois, une vaste troupe d'hommes se met en mouvement. Jérusalem tombe à leurs mains en 1099: c'est la naissance, éclatante, des États latins, sorte d'enclave croisée en Orient.

Soit, mais quel rapport avec les Juifs? Très vite, eux qui n'ont pourtant rien à voir avec tout cela, ils ont été persécutés, comme si les croisés avaient jugé naturel d'attaquer les "infidèles" présents en Occident même avant d'être arrivés en Terre sainte, où ils se rendaient pour lutter contre d'autres "infidèles": bref, partis pour combattre les ennemis de la foi chrétienne outre-mer, les croisés s'en prennent d'abord aux Juifs d'Occident. Ces violences s'inscrivent aussi dans l'air du temps: on tient les Juifs pour responsables de la mort de Jésus. C'est le thème de la "Passion", sur lequel insiste la croisade: le thème de Jésus s'impose avec elle, c'est la fin de la période "vétérotestamentaire" de la culture médiévale. Or qui dit Jésus dit Passion, et peut dire critique contre les Juifs, accusés d'être le peuple "déicide" (qui a tué Dieu).

En fait, la violence éclate d'abord en France, dès que ce qu'on appellera la "première croisade" se met en route; on signale ainsi des violences à Rouen, où vit alors une communauté juive florissante. Mais les violences se déchaînent surtout au bord du Rhin, en "Empire" (aujourd'hui l'Est de la France et l'Allemagne), où les croisés pillent et tuent des Juifs. 22 Juifs sont tués à Metz; la Rhénanie, un peu plus à l'Est, est ensuite touchée. Le 3 mai 1096, on déplore onze ou douze morts à Spire, la première touchée; ce nombre eût été bien plus grand sans l'aide apportée aux Juifs par l'évêque de la ville, qui les accueille dans son palais. Car si les meurtres sont le fait des chrétiens, l'attitude de l'Église en tant qu'institution tend plutôt à la protection des communautés juives (on doit se rappeler que la célèbre charte de l'archevêque Rüdiger de Spire ne date que d'une dizaine d'années: elle est de 1084!).

Les croisés remontent ensuite vers le Nord. Ils font 800 victimes à Worms le 18 mai, et 1100 à 1300 autres à Mayence, la ville où l'on déplore le plus grand nombre de morts. On signale aussi des violences à Cologne. Les meurtres sont accompagnés de violences diverses, de pillages, de saccages de richesses et d'objets rituels. Parfois, les Juifs survivent par le baptême, comme à Ratisbonne, où est accordé un baptême en masse. Plus à l'Est, à Prague, des massacres sont perpétrés. Le rôle dans ces exactions des croisés appartenant à des "croisades populaires" a sans doute été exagéré; les meurtres sont pour la plupart perpétrés par les croisés "réguliers", et non par le peuple.

Face à ces crimes, le pouvoir se montre souvent impuissant – mais il entend, signalons-le, les empêcher. L'empereur Henri IV ou les évêques s'opposent aux brutalités, mais leur réaction est trop tardive et ne parvient à rien de bon. Dans la continuité de ce qui se passe en Occident, les Juifs paient bien souvent de leur vie la venue des croisés en Terre sainte aussi (à Haïfa ou Jérusalem).

D'aucuns contestent que les croisades constituerait un net tournant. Il est sûr que les Juifs connaissent la persécution avant déjà. Il est de nombreux antécédents: signalons un complot contre les Juifs à Limoges en 992, une vague de persécutions anti-juives à l'approche de l'an mil et des conversions forcées juste après, dans les années 1000-1010, le fait que dès le XI^e siècle les autorités ecclésiastiques aient procédé à la codification d'un *corpus* législatif anti-juif, tel le *Decretum* de Burchard de Worms, en 1012, etc. Il reste que la première croisade marque une détérioration rapide des relations avec les chrétiens.

En outre, tout ne s'arrête pas avec la première croisade. Il y a de nouveau des violences lors de la deuxième croisade (1147-1149), surtout en France, malgré l'opposition de Bernard de Clairvaux, qui se démène contre les persécutions, non sans succès (les persécutions sont moindres); et lors de la troisième croisade (1188), en Angleterre (Londres, Oxford, York) et dans l'Empire (sont touchées Worms, Mayence, Wurtzbourg, Strasbourg, etc.). Enfin, les croisades des Pastoureaux (nom donné à des vagabonds qui traversèrent la France en semant la terreur sur leur passage), en 1251 et en 1320, ont également été l'occasion de massacres de Juifs en France et en Aragon (en 1320). Cette croisade, menée par des fanatiques et des illuminés, choisit pour cible les Juifs d'Aquitaine, de la vallée de la Garonne et des Pyrénées aragonaises, détruisant entièrement au passage la communauté de Toulouse. C'est au moment où se déroulent les grands procès d'Inquisition, où meurent sur le bûcher les Templiers ou les cathares, que les Juifs de Toulouse, de Verdun-sur-Garonne et d'ailleurs, sont massacrés en masse par une croisade populaire.

On voit donc qu'il convient d'inscrire ces violences des croisades dans le temps long. Ce qui demeure vrai est que 1095-1096 lance un mouvement nouveau. Les croisades sont sans doute la première persécution de grande ampleur dans l'histoire de l'Occident.

Quelles furent leurs conséquences sur les relations judéo-chrétiennes? Elles impliquent un bouleversement total, une véritable rupture dans les relations entre Juifs et chrétiens. Ce sont vraiment les croisades et leur haine des musulmans mais aussi plus largement des non-chrétiens qui mettent un terme à une longue période de cohabitation assez heureuse entre Juifs et chrétiens. Mais le changement n'intervient en fait pas à tous les points de vue. La rupture n'est pas encore lourde de conséquences sur le plan de la "vie réelle": le changement qu'induisent les croisades est surtout culturel. La folie meurtrière ne quittera plus l'Occident, et depuis lors la séparation ne cesse de progresser. Les conséquences sont également lourdes sur le plan économique: les marchands juifs cessent d'être les principaux intermédiaires entre Occident et Orient.

Signalons aussi la marque profonde laissée par les croisades dans la culture juive: elles sont encore présentes dans la liturgie, elles occasionnent un vrai durcissement anti-chrétien et l'historiographie juive médiévale évoque abondamment ces épisodes dramatiques. La question débattue du martyr des Juifs qui, plutôt que le baptême, choisirent la mort *al kidouch Hachem* ("pour sanctifier le nom divin") pour eux et aussi leurs proches, qu'ils durent parfois tuer, a donné lieu à des discussions passionnées. Mais nous ne nous attardons pas davantage sur ces points complexes, car cela échappe au cadre du présent cours, les relations entre l'Église et les Juifs.

2. DE LA MARGINALITE TOLEREE A L'EXCLUSION

À l'occasion des croisades, et après elles, les positions des pouvoirs ecclésiastiques à l'égard des Juifs ont évolué. La position des canonistes se durcit; on présente classiquement les textes du célèbre spécialiste de droit canonique Yves de Chartres (vers 1040-vers 1116) comme un tournant. La dimension protectrice de l'Église envers les Juifs diminue nettement au XIII^e siècle.

Toutefois, les choses sont complexes. La célèbre bulle *Sicut Judeis* (ou *Constitutio pro Judeis*), qui date apparemment du pontificat de Calixte II (1119-1124) entend répondre aux drames de la première croisade ou à des violences ponctuelles commises contre Juifs en Italie. Cette bulle est ainsi nommée d'après ses premiers mots, comme c'est l'usage, mais ces mots même de *Sicut Judeis* viennent du pape Grégoire I^{er} le Grand (590-604). La bulle fut réaffirmée maintes fois après Calixte II – par Alexandre III, Célestin III, Innocent III, etc. Elle accorde aux Juifs des garanties contre la conversion et le baptême forcés et contre les violences dont ils pourraient faire l'objet; elle interdit de déranger leurs fêtes; elle protège les synagogues et les cimetières juifs, et impose le respect de la propriété juive. Cette bulle fut maintes fois répétée, et intégrée enfin aux *Décrétales*. Il est sûr que, à côté de la doctrine augustinienne du peuple témoin, *Sicut judaeis* joua un rôle de protection des Juifs.

Cependant, la fin du Moyen Âge est la période des restrictions, des exclusions, enfin des expulsions: en somme, pour citer la formule de Mark Cohen, "la marginalité dégénéra en exclusion" (*Sous le Croissant et sous la Croix*, p. 128). Le signe éclatant de cette détérioration est le fameux canon 68 du quatrième concile de Latran (Latran IV), convoqué par le pape Innocent III en 1215. Parmi d'autres dispositions concernant les Juifs (l'irréversibilité du baptême, l'obligation de ne pas paraître en public à Pâques, l'interdiction d'un usure trop lourde), ce canon, prenant prétexte de la loi mosaïque, impose aux Juifs le port d'un signe distinctif – qui n'a pas de caractère *intrinsèquement* discriminant: il doit faire connaître que son porteur est juif, ce qui exprime une volonté de manifester l'identité des individus qui, en soi, est fort médiévale. Mais la couleur retenue pour cette "rouelle" (car le signe est de forme ronde) est infamante: il s'agit de teintes diaboliques – le jaune, le rouge, le blanc (souvent la rouelle est "bipartite", moitié rouge et moitié blanche). Parfois, le signe distinctif est le prétexte à extorquer de l'argent contre de coûteuses dispenses. La prescription date de 1215, mais ne rentre que progressivement dans la pratique; c'est en 1269 que les Juifs du royaume de France sont astreints au port d'une marque vestimentaire, imposée en Occident par l'Église depuis 1215.

Un exemple frappant de cette détérioration de la position des Juifs en Occident et la diffusion nouvelle d'accusations fantasmagoriques contre les Juifs. On les accuse de se livrer à des "meurtres rituels", soit des meurtres accomplis à des fins religieuses par des Juifs sur la personne d'un chrétien, souvent un enfant. Le premier cas est celui d'un enfant chrétien de Norwich, en Angleterre, en 1144. Bien souvent, l'accusation mêle plusieurs éléments: l'homicide est mêlé d'autres comportements – souvent la victime est crucifiée, parfois on consomme son sang à fins magiques ou thérapeutiques, etc. Autre point à souligner, le meurtre rituel n'est pas une pratique parfaitement isolée: on

peut faire un parallèle avec la profanation de l'hostie, autre accusation, qui revient à accuser les Juifs de réitérer la Passion et les tortures de Jésus, puisque, dans la théologie chrétienne, l'hostie est le corps de ce dernier, donc celui de Dieu. (Notons que, à l'instar d'autres calomnies d'inspiration religieuse, l'accusation de profanation d'hostie n'était pas soutenue par l'Église officielle.) Le meurtre du petit Simonino de Trente (Italie du Nord), retrouvé mort noyé en 1475, est sans doute l'exemple le plus célèbre de meurtre rituel. Le paradoxe est que l'on observe une nette condamnation par l'institution de ces accusations portées contre les Juifs (évoquons la fameuse bulle du pape Innocent IV en 1247 pour disculper les Juifs), mais que le christianisme et les croyances chrétiennes jouent un grand rôle, de même que certains hommes d'Église, tels les frères mendiants, pourtant proches du pape.

3. LA POLEMIQUE ENTRE JUIFS ET CHRETIENS

Concernant les relations judéo-chrétiennes, et en particulier le rôle de l'Église dans celles-ci, le Moyen Âge central se distingue par un phénomène spécifique: celui d'une polémique intense entre Juifs et chrétiens. Alors que, côté juif, aucun texte antichrétien n'avait été produit en Occident avant 1000, voici que la discussion théologique enfle et occupe le devant de la scène. La polémique chrétienne contre les Juifs porte sur des points récurrents: l'interprétation de la Bible, où les chrétiens s'efforcent de trouver des signes annonçant la venue de Jésus; le caractère messianique de Jésus et la venue du Messie; et la caducité de la loi mosaïque, qui entraîne la présentation des chrétiens comme "vrai Israël" (*Verus Israel*).

L'Occident produit, jusqu'au XIII^e siècle, une abondante littérature polémique antijudaïque: les *adversus Judaeos*. On trouve notamment de nombreux textes proposant de l'"Ancien Testament" une lecture chrétienne, y décelant de nombreux signes annonçant la venue de Jésus, etc. On fait souvent usage de la Bible juive contre les Juifs; ceux-ci opposent des réponses diverses, comme le fait de considérer le christianisme comme une religion idolâtre. Ainsi le grammairien, poète et exégète Joseph Kim'hi, au XII^e siècle, rédige-t-il un traité (juif) anti-chrétien qui prend l'apparence d'un dialogue entre un Juif et un apostat, le *Sefer habrit*, livre d'exégèse engagée dans l'opposition à la lecture christologique du texte, qui voit dans la Bible des allégories tournant autour de Jésus; dans cette œuvre apologétique, Kim'hi accepte, fait nouveau, de répondre aux lectures chrétiennes sur les passages prophétiques de la Bible. Évoquons encore les fameuses *Toledot Yéchou*, les "Histoires de Jésus", soit la version juive de l'histoire de Jésus, écrite dans une perspective antichrétienne et pour cela intitulée parfois "contre-évangile", narrant la naissance illégitime de Jésus, ses pouvoirs magiques, son statut de "séducteur et hérétique", etc. Les *Toledot Yéchou* sont traduites en latin par nul autre que Raymond Martin (Raimòn Marti), célèbre inquisiteur dominicain catalan, et grand ennemi des Juifs! L'auteur du *Capistrum Iudaeorum* (qui veut montrer, à partir de la littérature rabbinique, que le Messie est déjà venu) et du *Pugio fidei* (traité contre les Maures et les Juifs écrit à l'intention des prédicateurs et des "convertisseurs") est célèbre également pour avoir participé, en 1263, à la dispute de Barcelone. . .

Car, alors que le haut Moyen Âge offrait la possibilité de vraies discussions, les choses s'enveniment et, aux XII^e-XIII^e siècles, cette polémique trouve à s'incarner dans des moments de confrontation intellectuelle forte et déséquilibrée: les "disputes".

4. LES DISPUTES OU "DISPUTATIO"

Les disputes, controverses publiques organisées par le pouvoir en place – chrétien –, en sont le visage le plus connu. Parfois appelée "disputation", du latin *disputatio*, la "dispute" est un exercice intellectuel qui ne renvoie pas à l'origine aux relations judéo-chrétiennes: c'est d'abord un exercice universitaire, une technique d'examen propre à la "scolastique", cette méthode d'enseignement et de raisonnement développée vers la fin du XII^e siècle, à la suite de la redécouverte des travaux d'Aristote par Thomas d'Aquin et d'autres penseurs, et fondée sur l'étude et le commentaire des textes religieux et profanes fondamentaux.

La *disputatio* avec les Juifs suit, elle, un certain modèle. Le cadre est fixé par les chrétiens, qui choisissent souvent comme représentant ou parmi leurs représentants un Juif converti au christianisme; le but est bien de convaincre les Juifs de l'opportunité d'une conversion. Les Juifs n'ont guère de chances de gagner la dispute: la meilleure façon consiste pour eux à contraindre les chrétiens à se trouver contraints de remettre en cause la vérité de l'"Ancien Testament" – la Bible juive –, ce qu'ils ne peuvent pas faire, tout chrétiens qu'ils sont, sauf à verser dans le marcionisme. En outre, une telle "victoire" menaçant de se payer cher politiquement, il n'est pas sûr que les Juifs voulussent vraiment la remporter. Et puis l'on n'a souvent que des sources latines sur la question. Alors, ne peut-on les connaître, ces disputes?

La dispute de Paris (1240), celle de Barcelone (1263) et celle de Tortosa (1413-1415) sont les plus connues. Il y avait eu avant déjà bien des disputes, dont celle de Ceuta (1179), entre "civils". Mais à partir de 1239, à Paris, c'est une sorte de vaste procès du Talmud qui s'ouvre. Le XIII^e siècle est celui d'une volonté plus grande d'intervenir dans les pratiques religieuses juives, en s'en prenant, en particulier, au Talmud. Le phénomène n'est pas dissociable des disputes, dont l'objectif, souvent forcées, est de contraindre les Juifs à un dialogue dont ils ne veulent pas vraiment, faute de s'y intéresser. Le contact est ainsi fait – par la force – entre prédicateurs chrétiens et maîtres juifs. Ce sont des confrontations orchestrées par les pouvoirs chrétiens, que gagnent presque toujours les penseurs chrétiens. La critique du Talmud est ancienne; elle rebondit avec Nicolas Donin de la Rochelle, Juif converti au christianisme en 1236, franciscain, peut-être karaïte, qui ne croyait d'abord qu'en la Tora et non aux rabbins, et qui accuse le Talmud de blasphème. Par une lettre du 9 juin 1239, le pape Grégoire IX fait alors saisir les livres des Juifs. Le roi de France Louis IX suit le pape et fait confisquer les livres hébreux. Donin s'oppose peu après à quatre grands rabbins: Ye'hiel de Paris (le maître de Donin et le père de l'auteur du Tour), Moïse de Coucy (le *Smag*), Judas de Melun et Samuel de Falaise. Une liste de trente-cinq chefs d'accusation est dressée. Une séance solennelle est présidée par le roi et sa mère Blanche de Castille en juin 1240. Les arbitres de la dispute sont des ecclésiastiques. La dispute porte sur le Talmud. On dispose de deux comptes rendus de cette grande dispute, en latin et en hébreu; ils diffèrent sensiblement. Toujours est-il que les théologiens chrétiens, déclarés vainqueurs, font brûler le Talmud: en 1242, en 1244 et plus tard (1306, 1322 et 1394), le Talmud est brûlé. On reproche désormais aux Juifs d'être "talmudiques", de suivre un autre texte que la Bible – vieille rengaine antisémite, l'attachement à la loi rabbinique: les Évangiles attaquent les Pharisiens –, et en s'éloignant ainsi de l'"Ancien Testament", ils rompent en sorte le pacte avec les chrétiens qui leur permettait de résider dans la chrétienté en qualité de peuple témoin. Innocent IV (1243-1254), qui succède à Grégoire IX, admet le caractère excessif de l'attaque portée par Louis IX, et entreprend une politique un peu différente, de censure du Talmud – ce qui restera l'usage pendant des siècles.

En 1263, c'est à Barcelone qu'a lieu une autre dispute de grande ampleur, devant le roi Jacques I^{er} d'Aragon. Elle oppose le *Ramban* (R. Moché ben Na'hman, surnommé également "Na'hmanide"), familier du roi, grand commentateur, à un Juif converti

encore, un dominicain, Paul Chrétien (Pablo Christiani), bon connaisseur de la littérature rabbinique, devant d'autres dominicains, dont Raymond Martin (Raimòn Martí), que l'on a déjà évoqué. La dispute porte, classiquement, sur le Messie, Jésus, la Passion, les signes de validation de l'"Ancien Testament". En dépit de sa prestation exceptionnelle, qui lui vaut les félicitations du roi, le *Ramban* est jugé défait et le Talmud censuré, quoique, dans les sources même, rien n'indique de vrai triomphe chrétien. Le *Ramban*, en 1265, quitte l'Espagne. Le sermon obligatoire, maintes fois évoqué, est dès lors vraiment mis en œuvre.

Il y eut maintes disputes postérieures: à Majorque en 1286 entre le marchand génois Inghetto Contardo et un rabbin; en 1375 à Burgos et Avila, ou encore à Tortosa (Espagne), en 1413-1415, soit une vingtaine d'années après les massacres de 1391 en Espagne, sur la volonté du pape d'Avignon Benoît XIII, Vincent Ferrer, aux côtés comme d'habitude d'un apostat, s'oppose aux Juifs en leur laissant bien peu de possibilité de parler. Les conséquences sont lourdes: on observe de nombreuses conversions de Juifs après la dispute.

5. LA PREDICATION MENDIANTE

Beaucoup d'historiens insistent sur le rôle des frères mendiants dans la détérioration des relations avec les chrétiens; ils font reculer la liberté de culte et l'intégrité physique des Juifs, ils affaiblissent la tradition augustinienne de protection des Juifs en tant que "témoins". On a déjà parlé de Nicolas Donin ou de Pablo Christiani. On pourrait évoquer maints personnages un peu moins connus, comme Giordano da Pisa (1260-1311), prédicateur dominicain originaire de Pise (en Toscane), qui prêcha à Florence et qui consacra tout un sermon aux Juifs, commençant par les accusations traditionnelles sur la crucifixion et contenant ensuite des accusations contemporaines – de meurtre rituel, notamment.

Un autre nom, postérieur et non moins célèbre, est celui de Bernardin de Sienne, aristocrate né en 1380 à Sienne, en Toscane (Italie), entré chez les mineurs (ou dominicains) en 1402, prêtre, prédicateur fameux et inlassable, et pour lequel eut lieu un procès de canonisation dès 1450, six ans après sa mort sur la chaire en 1444. "Sorcières" (on désigne ainsi les femmes et, moins souvent, les hommes faisant intervenir le démon pour conspirer contre l'ordre des choses voulu par Dieu et intervenir, à des fins maléfiques, sur l'ordre naturel), "sodomites" (on appelle ainsi à l'époque les homosexuels) et Juifs sont les trois "démons" qu'il attaque dans ses sermons. À vrai dire, en termes quantitatifs, sorcières et sodomites sont bien plus attaqués que les Juifs par le prédicateur: mis bout à bout, les passages antisémites de son oeuvre feraient une dizaine de pages, sur plusieurs milliers de pages de texte de prédication! En outre, son antijudaïsme n'est pas inventif. On trouve chez Bernardin, à propos des Juifs, deux thèmes principaux: la nécessité de la ségrégation d'avec les chrétiens, conformément aux canons; et la campagne contre l'usure, pourtant majoritairement pratiquée par des chrétiens, dans l'Italie du XV^e siècle. On n'est plus dans l'*Adversus Iudaeos* traditionnel, où l'on parlait théologie, peuple témoin et messianisme, même s'il arrive aussi que figurent des passages théologiques classiques, bien sûr; on a sous nos yeux un texte parlant du Juif réel, le montrant du doigt sur la place. La réflexion de Bernardin est à l'intention des chrétiens, et elle renvoie à des peurs sur l'Incarnation. Il débouche parfois sur des législations antijudaïques, il a donc aussi une efficacité et des conséquences concrètes, mais c'est un antisémitisme sans interaction; il n'y a plus guère de volonté de convertir les Juifs.

6. VERS LES "SOLUTIONS" DE L'ÉPOQUE MODERNE: LES EXPULSIONS

Le phénomène de l'expulsion des Juifs, par décret du pouvoir (royal, princier, communal, etc.), est chose fréquente au Moyen Âge. Sans remettre en cause l'importance de la plus connue d'entre elles, l'expulsion des Juifs d'Espagne, en 1492, on doit se garder de croire qu'elle constitue une décision aberrante ou nouvelle. France et Angleterre, notamment, ont précédé l'Espagne sur ce chemin.

Quoique, dans les expulsions, le premier rôle ne soit pas joué par l'Église, elles présentent un intérêt pour nous car elles témoignent de la dégradation des relations judéo-chrétiennes et qu'elles entraînent le recul de la présence juive, parfois millénaire, en Occident.

En France, une "modeste" expulsion hors du domaine royal a été prononcée par Philippe II Auguste dès 1182. N'est alors concerné que le quart des Juifs du royaume. Cette expulsion est accompagnée d'une confiscation au profit de son trésor du cinquième des créances juives et de l'annulation du reste, pour donner satisfaction aux emprunteurs. C'est sans doute la première expulsion-spoliation de Juifs. Les Juifs manquent à l'économie; leur retour est permis par le même roi peu après, en 1198. Désormais, la menace d'expulsion pèse.

La plus importante expulsion a été décidée par le roi Philippe le Bel (1285-1314), avec des intentions sans doute purement économiques: les biens des Juifs sont confisqués et ils ont un mois pour partir. Valable pour tout le royaume, elle a entraîné peut-être 100 000 départs et elle marque la fin de la présence juive en France, après des siècles de prospérité et de vigueur intellectuelle dont le nom de Rachi ou l'école de Rouen sont des signes forts. La période qui suit est un peu confuse: sur l'historicité des retours et des expulsions postérieures, il y a certains débats parmi les historiens. Il est sûr en tout cas que, le 17 septembre 1394, le roi Charles VI prononce une grande expulsion, et qu'il n'y a alors de toutes façons plus beaucoup de Juifs dans le royaume de France. Dès lors, de 1394 à l'annexion par Louis XIV de Metz et la Lorraine, il n'y a plus guère de Juifs en France!

En Angleterre, où l'on a rapidement imposé le signe distinctif aux Juifs (en 1219, sans tarder par rapport à Latran IV, qui est de 1215), le roi Édouard I^{er} expulse les Juifs: cette expulsion est de 1290, et elle fait suite à de nombreuses attaques contre les Juifs d'Angleterre dans les années 1260 sous le règne d'Henri III d'Angleterre (celui-ci et son fils Édouard I^{er} mènent contre les Juifs une politique agressive: ils les empêchent de prêter et d'avoir de la terre, les cantonnent au commerce et à l'artisanat, les emprisonnent, etc.). Aux termes du décret d'expulsion de 1290, qui prend le vague et classique prétexte d'un manquement de la part des Juifs à leur statut et aux conventions de leur présence, les Juifs ont quelques mois pour quitter le royaume, et leur retour ne sera formellement autorisé de nouveau qu'en 1655.

De ces expulsions de France et d'Angleterre découle une importante émigration vers d'autres régions d'Europe, demeurées plus accueillantes, Empire, Pologne et Italie en particulier.

La plus célèbre des expulsions est celle des Juifs d'Espagne, en 1492; terrible car frappant une communauté nombreuse et prospère, elle est prononcée par les rois d'Aragon-Castille, Ferdinand II d'Aragon et Isabelle I^{ère} de Castille (ils se sont mariés en 1469 et cela a permis l'unification des deux principaux royaumes d'Espagne), le 31 mars pour la fin du mois de juillet. L'expulsion d'Espagne n'est pas si exceptionnelle et isolée que cela: mais elle est massive et "définitive" (ou plutôt effective pour des siècles, puisqu'on ne retrouve guère de Juifs en Espagne et au Portugal avant le XX^e siècle...). Les terres sous souveraineté espagnole sont bien sûr concernées elles aussi (par exemple la Sicile et la Sardaigne). La cause avancée est religieuse: beaucoup de convertis auraient été relaps, on soupçonne les Juifs de vouloir subvertir la vraie foi et

de pratiquer le prosélytisme, etc. Le Portugal du roi Manuel imite son voisin en décembre 1496 (pour un départ en 1497), mais se montre plus enclin encore que l'Espagne à la conversion. Environ 200 000 Juifs quittent la Péninsule, dont la moitié irait en Turquie actuelle; et aussi en Afrique du Nord, dans l'Europe du Nord (Pays-Bas notamment), en Italie, etc.

Finissons par quelques mots des expulsions mineures. Il y en a beaucoup, sur lesquelles nous passons: expulsion hors des principautés allemandes (1450), de Lorraine (1470), de Lombardie (1490), de Provence (1498-1501), de Navarre (1498), et encore à l'époque moderne (expulsion de Ratisbonne en 1519, de Francfort en 1614, etc.).

CONCLUSION

Au terme de ces expulsions, il ne reste plus dans toute l'Europe occidentale qu'une modeste communauté en Italie du Nord, bientôt soumise au ghetto... Les Juifs ne seront autorisés à revenir en Europe que de manière progressive, et à partir du milieu du XVII^e siècle! C'est en somme la fin d'une présence juive massive et millénaire en Occident! Quelques-uns demeurent en France dans l'État pontifical et sont tolérés à Bordeaux, des "portugais", mais cela ne fait pas grand-chose.

De l'âge assez heureux du haut Moyen Âge, on est donc passé à une situation difficile. L'Italie exceptée, les Juifs ont été chassés; leurs relations avec l'Église sont devenues exécrales.



Repères culturels

Identifier dans une ville de France "la rue des Juifs", les traces juives au niveau toponymique.

Une visite au Musée d'art et d'histoire du judaïsme (Paris) peut être utile. Elle peut être préparée grâce au document mis en ligne par ce musée sur les rapports entre Juifs et chrétiens (http://www.mahj.org/fr/documents/pedago/juifs_chretiens.pdf).